

Protocole Sanitaire Ecole de Musique

LIEU D'ACCUEIL :

- Les cours se dérouleront dans les locaux de l'EMM.
- Pour des raisons sanitaires et de place, quelques cours se dérouleront dans les bâtiments de Beuvron, espace jouxtant l'EMM par le Jardin Charles-de-la-Cour.
- Le planning quotidien sera disponible à l'entrée des locaux pour s'orienter.

ACCESSIBILITE :

L'exiguïté des locaux d'une part et le contexte sanitaire d'autre part imposent les mesures suivantes :

- L'accès aux locaux sera réservé exclusivement aux élèves (règlement intérieur de l'EMM).
- Le masque est obligatoire (législation depuis le 01/09/2020) dans les couloirs, salles, bureaux en toute situation où les distances de prévention (au moins 1 m) ne peuvent être adoptées,
- Les parents et accompagnateurs sont invités à demeurer dans la cour de l'école. Pour les plus jeunes enfants et au cas par cas (rencontre professeur, etc.) en dialogue avec Mme Riotte, référente COVID, l'accessibilité sera élargie.
- Une circulation adaptée sera mise en œuvre au sein des locaux : l'entrée dans le bâtiment se fera par la porte principale comme habituellement. Les voies de sorties aboutiront dans la cour de l'EMM (affichage sur place).

PREVENTION :

- Les élèves à partir de 11 ans doivent se présenter en portant un masque. Selon l'enseignement (notamment vocal), s'équiper d'une visière pourra permettre une approche pédagogique complémentaire, encadrée par le professeur. *Toutefois, c'est le port du masque qui demeure la première mesure de protection dans les espaces communs.*
- Les professeurs et personnels administratifs seront porteurs du masque. Des gants seront à leur disposition pour répondre au cas par cas aux spécificités des instruments de musique.
- Le hall d'école dispose à l'entrée d'un distributeur de gel désinfectant.
- Chaque salle de cours est équipée un flacon de gel désinfectant.
- Entre chaque cours, le professeur procèdera à la désinfection du matériel partagé (pupitre, chaise...).
- Les salles de cours sont équipées d'une cloison mobile en plexiglas. Elles permettent de répondre aux spécificités pédagogiques. Le professeur en adaptera l'usage au gré des enseignements.
- Les professeurs de chant, de chant choral, de formation musicale disposeront en complément d'une visière dont ils feront l'usage au gré des situations pédagogiques.

Lors de votre venue au Secrétariat, si une personne est déjà présente en plus de la secrétaire, vous veillerez à patienter jusqu'à invitation à avancer. En situation d'attente, les distances de prévention seront d'usage.

En cas de symptômes ou pour toute situation délicate, vous adresser à Mme Riotte, Secrétaire et référente COVID au sein de l'établissement. En cas de fermeture du secrétariat, le directeur ou les professeurs seront vos interlocuteurs.

Attention : nécessité de signaler toute situation (cas contact) ou diagnostic (en cours ou positif) afin que toutes les dispositions soient prises dans les plus brefs délais.